Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publié le
ID : 022-212201701-20261008-2026067D-DE

Commune de
PLAINE-HAUTE
Côtes d'Armor

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 8 octobre 2026

Nombre de membres		
Effectif légal	Présents	Ayant pris part à la délibération
19	**16**	**18**

Date de la convocation
01/10/2026
Date d'affichage
01/10/2026

L'an deux mille vingt-six, le jeudi huit octobre à vingt heures, le conseil municipal, convoqué en séance ordinaire le premier octobre deux mille vingt-six s'est réuni à la mairie de Plaine-Haute au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Mr le Maire, PIERRE Philippe.

Etaient présents : PIERRE P, RAOULT S, LUCAS R, PANSART JF, BONNY V, LE COQ P, FERON M, MEHEUT L, CLEMENT J, LE MOINE N, HUGER D, LE FOL B, LETORT N, LE DENMAT M, OIZEL R, GROUES J.

Absents : TOQUET C, BIENNE S, BLANCHARD S.

Pouvoirs : TOQUET C à LE MOINE N, BIENNE S à LETORT N.

Secrétaire de séance : MEHEUT L.

Délibération n°2026067 : Construction d'une cuisine scolaire : marchés de travaux

Par délibération du 6 juillet 2026, le conseil municipal autorisait le lancement de la consultation auprès des entreprises de travaux dans le cadre de la construction d'une cuisine scolaire.

Une consultation auprès des entreprises suivant la procédure adaptée a été lancée le 9 juillet 2026 et clôturée le 15 septembre 2026. Le marché est décomposé en 14 lots dont un lot optionnel.

Pour mémoire, les travaux sont estimés à 779 950€ HT (estimatif phase PRO). L'actualisation du coût estimatif des travaux suivant le coefficient de réajustement (CCAP 8.2.1) s'élève à 813 487,85€ HT.

La commission marchés à procédure adaptée (MAPA) réunie le 30 septembre 2026 propose :
-d'attribuer les marchés aux 10 entreprises listées ci-dessous,
-de ne pas retenir le lot optionnel n°14,
-de classer sans suite 3 lots. En effet, pour des raisons budgétaires (seuil de tolérance (+2%) dépassé), la commission MAPA a demandé à la maitrise d'œuvre de reprendre les études afin d'adapter le projet et rechercher des économies. Les propositions d'économies de la maitrise d'œuvre impactant substantiellement 3 lots (pose d'un enduit sur les façades en lieu et place d'un bardage bois et suppression du brise soleil), la commission MAPA propose de les classer sans suite et de relancer un appel d'offres avec modifications du CCTP.

Attribution des lots suivants :

N° lot	Désignation lot	Entreprise	Ville	Montant HT Marché
2	Charpente bois	Snekker	Yffiniac	14 650,00€
4	Menuiseries extérieures aluminium	Glasren menuiserie miroiterie	Pacé	34 000,00€
6	Doublages cloisonnements	SPO	Hillion	59 640,50€
7	Menuiseries intérieures	Le Marchand	Le Quillio	39 642,07€
8	Chape – carrelage – faïence – sols PVC	KS carrelage	Trégueux	51 000,00€
9	Faux-plafonds	Guivarch Plafonds	Trémuson	5 108,00€
10	Peinture	Mahou	Cavan	6 127,50€
11	Equipements de cuisine	SBCP	La Chapelle des Fougeretz	144 500,00€
12	Electricité CFO-CFA	AM Elec	Ploumagoar	69 357,87€

Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publié le
ID : 022-212201701-20261008-2026067D-DE

13	Plomberie sanitaire ventilation	EREO	Lamballe Armor	112 000,00€
Total				**536 025,94€**

Lots classés sans suite :

N° lot	Désignation lot
1	Terrassement - VRD - gros oeuvre
3	Couvertures et bardages
5	Métallerie - serrurerie

Le Conseil Municipal,
Entendu l'exposé de Philippe Pierre,
Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

ATTRIBUE 10 lots aux entreprises comme indiqué dans le 1er tableau ci-dessus,

AUTORISE Mr le Maire à signer les marchés ainsi que toutes les pièces afférentes à ces 10 lots,

DECIDE de ne pas retenir le lot optionnel n°14,

CLASSE sans suite les lots n°1, 3 et 5,

AUTORISE Mr le Maire à lancer un nouvel appel d'offres pour les lots n°1, 3 et 5,

AUTORISE Mr le Maire à déposer une demande de permis modificatif au vu des modifications techniques demandées.

Fait à Plaine-Haute, le 9 octobre 2026

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Philippe PIERRE